

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Macon

Canton de La Chapelle de Guinchay

Commune de NAVOUR-SUR-GROSNE

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 16

Exprimés : 16

Pour : 16

Date de convocation :

28/02/2020

Date d'affichage :

09/03/2020

Réunion de Conseil du 09 mars 2020

Le lundi 09 mars 2020 à 20h00, les membres du Conseil Municipal de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Fabienne PRUNOT maire de NAVOUR-SUR-GROSNE.

Étaient présents : Fabienne PRUNOT, Michel FAUGERE, Jean-Pierre LEROY, Jean PIEBOURG, Jean DE WITTE, Bernard BADROUILLET, Jean-Paul FABRE, Chantal DUFOUR, Renée BOUCAUD, Géraldine GRONDIN, Roger MILLIAT, Patrice FERRET, Nathalie RAJOT, Yann AUCANT, Mickael NADAL, Fabien AUFFRAY,

Étaient absents : Christophe PERCHE, Jean-Noël DUSSAUGE, Thierry MALVAUX, Jacky DUFRAIGNE

Étaient excusés : Albin DAUMALLE, Jean-Paul TIXIER, Stéphane LAVOINE-TALMARD

Procurations : Stéphane LAVOINE-TALMARD à Jean-Pierre LEROY, Albin DAUMALLE à Jean DE WITTE, Jean-Paul TIXIER à Patrice FERRET

Les candidats de l'unique liste à l'élection du 15 mars 2020 étaient conviés à assister à ce conseil.

Secrétaire de séance : Jean PIEBOURG

Madame le Maire fait l'appel des présents et demande si des modifications ou remarques sont à apporter au compte rendu de la séance du 27 janvier 2020. Les conseillers n'ayant pas de remarques particulières, Madame le Maire ouvre la séance et invite à traiter l'ordre du jour.

1. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION

Madame le Maire présente le compte administratif pour l'année 2019.

	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Résultat 2018	Restes à réaliser	Résultat de clôture
Fonctionnement	435 341.95	506 316.61	70 974.66	142 168.37		213 143.03
Investissement	176 344.18	176.336.4	-7.77	-51 137.12	-15 000	-66 144.89

Madame le Maire précise que les principales dépenses en section d'investissement portent sur le remboursement d'un emprunt relai de la commune de Clermain à hauteur de 55 000.00 €, les travaux d'isolation de la mairie et salle des fêtes de Montagny-sur-Grosne à hauteur de 46 270.00 € et de travaux de voirie d'un montant de 23 000.00 €.

Les recettes concernent la vente d'un terrain constructible sur la commune de Clermain à hauteur de 28 000.00 € et la vente de bois pour un montant de 19 657.00 € : par ailleurs l'emprunt a été remboursé à l'ONF à hauteur de 18 847.00 €.

La commune a bénéficié d'une dotation « Centre-Bourg » sur l'année 2019 à hauteur de 45 000.00 € et l'attribution d'une dotation Natura 2000 d'un montant de 6 200.00 €.

Sous la présidence de M. Michel FAUGERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget 2019.

Compte de gestion :

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes de la commune relative à l'exercice 2019 a été établie par le Receveur municipal de Cluny.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures des comptes de gestion du Receveur municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2019 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif.

Dit que les comptes de gestion visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

2. AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, le Conseil municipal statue sur l'affectation des résultats de l'exercice 2019 de Navour-sur-Grosne ainsi qu'il suit :

Affectation en investissement (R compte 1068)	66 144.82 €
Affectation à l'excédent reporté (R compte 002)	146 998.14 €

3. BUDGET PRIMITIF

Madame le Maire fait une présentation du projet de budget primitif 2020.

Section de fonctionnement : dépenses

Articles	Désignation	Budget 2019	Réalisé 2019	Prévision 2020
011	Charges à caractère général	134 070.00	97 533.48	135 050.00
012	Charges de personnel	110 000.00	93 905.70	105 450.00
014	Atténuations de produits	11 809.00	11 764.00	14 600.00
65	Autres charges de gestion courante	231 750.00	177 430.06	228 050.00
66	Charges financières	6 400.00	5 846.64	6 000
67	Charges exceptionnelles	20 600.00	18 847.07	4 040.00
023	Virement section investissement	120 741.37		126 565.00
042	Opérations d'ordre	2 015.00	30 015.00	3 335.00
	Total	637 385.37	435 341.95	623 090.00

Section de fonctionnement : recettes

Articles	Désignation	Budget 2019	Réalisé 2019	Prévision 2020
----------	-------------	-------------	--------------	----------------

013	Atténuations de charges	14 000.00	14 915.65	14 000.00
70	Produits de services	33 890.00	35 982.61	37 591.86
73	Impôts et taxes	177 509.00	185 219.00	182 800.00
74	Dotations, subventions et participations	205 318.00	204 181.03	201 700.00
75	Autres produits de gestion courante	36 500.00	36 414.85	36 000.00
77	Produits exceptionnels	28 000.00	29 603.47	4000.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	142 168.37		146 998.14
	Total	637 385.37	506 316.61	623 090.00

Section d'investissement : dépenses

Articles	Désignation	Budget 2019	Réalisé 2019	Prévisions 2020
13	Subventions	1628.00	1 628.00	
16	Emprunts et dettes	92 600.00	89 819.61	53 600.00
20	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	10 000.00
204	Subventions d'équipement	14 000.00	13 203.42	1 800.00
21	Immobilisations corporelles	247 809.00	71 693.15	323 000.00
0001	Déficit d'investissement reporté	51 137.12	0.00	51 144.89
	Total	407 174.12	176 344.18	439 544.89

Les dépenses d'investissement concernent les travaux d'aménagement de la place de Garde à Clermain avec souscription d'un emprunt d'un montant de 150 000.00 € à 0.45 % d'intérêts, et divers travaux de voirie et bâtiments sur les 3 communes.

Section d'investissement : recettes

Articles	Désignation	Budget 2019	Réalisé 2019	Prévisions 2020
10	Dotations	112 137.12	94 926.15	106 144.89
13	Subventions d'investissement	96 340.00	51 071.01	53 500.00
16	Emprunts et dettes	65 931.63	324.25	150 000.00
21	Virement de la section de fonctionnement	120 741.37		126 565.00
040	Opérations d'ordre	2 015.00	30 015.00	3 335.00

	Total	397 165.12	176 336.41	439 544.89
--	--------------	-------------------	-------------------	-------------------

4. STATUTS DE REGIE ENERGIE RENOUVELABLE

Madame le Maire explique qu'il convient de mettre en place une régie spécifique pour l'exploitation de la production d'électricité par les panneaux photovoltaïque de la mairie de Clermain.

La régie dénommée « Régie Energies renouvelables » est administrée sous l'autorité du maire et du conseil municipal en application de l'article R.2221-65 du CGCT, qui prévoit que dans les communes de moins de 3500 habitants, le conseil d'exploitation peut être le conseil municipal.

Les charges d'exploitation de la régie font l'objet d'un budget annexe au budget de la commune voté par le conseil municipal.

Les règles de comptabilité communale sont applicables sous réserve des dispositions prévues aux articles R.2221-78 à R.2221682 du Code général des collectivités territoriales.

5. BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

Section de fonctionnement : dépenses

Articles	Dénomination	Prévisions 2020
011	Dépenses à caractère général	1 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	3 780.00 €
042	Opérations d'ordre	860 €
	Total	5 640.00 €

Section de fonctionnement : recettes

Articles	Désignation	Prévisions 2020
70	Produits des services	2 200.00 €
77	Produits exceptionnels	3 440.00 €
	Total	5 640.00 €

Section d'investissement : dépenses

Articles	Désignation	Prévisions 2020
21	Immobilisations corporelles	21 840.00 €
	Total	21 840.00 €

Section d'investissement : recettes

Articles	Désignation	Prévisions 2020
----------	-------------	-----------------

13	Subventions d'investissement reçues	17 200.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	3 780.00 €
040	Opérations d'ordre	860.00 €
	Total	21 840.00 €

6. GROUPEMENT DE COMMANDE DOSSIER ADRESSAGE

Madame le Maire précise qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Madame le Maire rappelle que Monsieur TORTOSA , responsable commercial de la Poste, chargé du dossier adressage sur la Communauté de communes Saint-Cyr-Mère-Boitier a tenu deux réunions de travail sur la commune de Navour-sur-Grosne (le 23 janvier 2020 et le 2 mars 2020).

Le conseil municipal demande une information plus complète pour valider le choix de dénomination des voies et de numérotation des habitations et laisse au prochains élus le choix final des noms de rue pour l'adressage.

Suite à la création d'adresses normées permettant la localisation de chaque habitation, il apparaît pertinent de coordonner et de mutualiser, à l'échelle de la Communauté de communes Saint-Cyr-Mère-Boitier, l'achat de panneaux, plaques et numéros de rues afin d'en réduire le coût et d'en harmoniser la forme.

Le conseil municipal autorise l'adhésion de la commune de Navour-sur-Grosne au groupement de commande ayant pour objet la fourniture de panneaux, plaques et numéros de rues.

Et autorise le Maire à signer la convention de groupement de commandes.

7. ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN FERDIERE DU BAS

Madame le Maire rappelle que la commune doit procéder à l'achat de la parcelle de terrain C329, d'une contenance cadastrale de 0a 82ca, appartenant à Madame LELIGNY-DE-SERRES, aux fins d'élargissement de la voirie communale pour le passage des engins agricoles.

Madame le Maire précise que l'acte de vente sera rédigé par Maître VERGUIN-CHAPUIS, notaire à Cluny (rendez-vous pris le 26 février 2020). Il appartient, par délibération du conseil municipal, de convenir du prix de vente de cette parcelle. Madame LELIGNY-DE-SERRES, au vu du classement du terrain en zone agricole propose la vente de leur parcelle sur la base d'un montant forfaitaire de 100 €.

Les frais notariés s'élèvent à 200 €.

Le Conseil municipal, autorise le Maire à engager les démarches auprès de Maître VERGUIN-CHAPUIS et à signer l'acte de vente pour un montant de 100€.

8. MODIFICATION STATUTS DU SIVOS

Monsieur PIÉBOURG explique que suite à la création de la commune nouvelle de Navour-sur-Grosne, il convient de modifier les statuts du SIVOS.

Le nombre de représentants reste inchangé : 3 titulaires et 1 suppléant.

Le Conseil municipal, accepte à l'unanimité les nouveaux statuts du SIVOS.

9. VENTE BOIS COMMUNAUX

Monsieur LEROY informe les conseillers que l'ONF a procédé à une consultation pour la vente des Douglas de la forêt communale de Clermain. L'ouverture des offres de prix s'est tenue le 21 février 2020 à Chalon-sur-Saône. La meilleure offre est présentée par la scierie FRUYTIER :

- Bois de qualité sciage à 60.5 €/m³
- Bois de qualité industrie à 7.5 €/stère

L'inventaire des chablis n'ayant pu être réalisé, le lot est estimé à 810 m³ de sciage sous écorce et 302 stères de bois d'industrie.

Monsieur LEROY et Monsieur DE WITTE se proposent d'effectuer l'inventaire des chablis.

10. TABLEAU DES PERMANENCES ELECTIONS

8h00 à 10h30	10h30 à 13h00	13h00 à 15h30	15h30 à 18h00
- Jean-Paul FABRE - Roger MILLIAT - Jean PIEBOURG - Jean-Paul TIXIER	- Mickael NADAL - Patrice FERRET - Marie-Paule HORAT - Philippe SAVARIS	- Bernard BADROUILLET - Jean-Pierre LEROY - Nathalie RAJOT - Michel FAUGERE	- Jean DE WITTE - Cindy ROQUENCOURT - Jean PIEBOURG - Fabienne PRUNOT
Fabienne PRUNOT			

Madame le maire annonce que pour la commune de Navour sur Grosne, une seule liste de candidats est validée et qu'il n'y a aucune candidature libre à ce jour.

11. QUESTIONS DIVERSES

Travaux d'aménagement de la place de la Garde :

Madame le Maire précise que la signature du marché avec les entreprises a eu lieu le 20 février 2020 suivie d'une réunion préparatoire de chantier prévue le 19 mars.

Les travaux vont commencer le lundi 30 mars avec les entreprises VOUILLON et ETPC Terrassement de Matour, sous-traitants de EIFFAGE. Pendant la durée des travaux, la circulation sera réglementée en alternat avec feux tricolores.

Les zones d'intervention seront délimitées à fur et à mesure de l'avancement des travaux, et fermées au public. Dans la mesure du possible, l'entreprise rendra les accès VL aux riverains chaque soir, ou prévoira un espace de stationnement à proximité.

Les installations de chantier réserveront une zone de stationnement pour le transport scolaire.

Monsieur PIÉBOURG intervient pour expliquer le nouveau trajet du bus pour le RPI suite aux travaux de la RCEA ainsi que les changements d'horaires que cela engendre. Les essais se feront sur 15 jours avec une possibilité de changement des horaires. Il précise que cela implique un surcoût de 2000,00€ à l'année et annonce demander une aide à la DREAL.

Broyage de végétaux :

Madame le Maire informe que le SIRTOM de la Vallée de la Grosne peut mettre à disposition des communes un broyeur de végétaux.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de prêt d'un broyeur de végétaux pour nettoyer la placette de stockage sur la commune de Clermain.

Site Internet :

Madame le Maire rappelle qu'elle attend des articles de manifestations et photographies de la commune pour finaliser les différents thèmes du site internet.

L'inventaire des commerces, artisans, exploitations agricoles, hébergements touristiques et associations a été abordé lors de la réunion du 15 février 2020.

Madame RAJOT demande environ une soixantaine de photos, (1 mega au minimum) pour illustrer les textes : l'objectif serait de finaliser ce travail en mai prochain pour assurer ensuite la mise en ligne par le prestataire informatique de la Communauté de communes.

Repas de fin de mandat :

Le 4 avril 2020 à 19h30 à l'Auberge du Lac

Monsieur Michel FAUGERE, doyen de l'assemblée, et maire délégué de la commune de Clermain, remercie les conseillers pour leur investissement pendant ce mandat et souhaite que la nouvelle équipe poursuive le travail dans le même état d'esprit de confiance et de respect mutuel...

Fin de la séance 22H10

Prochaine réunion de conseil le vendredi 20 mars 2020 à 20h à Clermain